3M TAXI

SASU au capital de 200 euros

Siège social : 52 B RUE GERMAINE ET ROGER LEFEVRE, 91550 PARAY-VIEILLE-POSTE

937 808 715 R.C.S. Évry

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30/06/2026

Monsieur SADOUN Sami, associé unique et président de la SASU 3M TAXI, a pris les décisions suivantes.

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 faisant ressortir un bénéfice de 12 607 euros. L'associé décide d'affecter le résultat de 12 607 euros de la façon suivante :

- Au compte de l'associé unique pour un montant de 12 607 euros en vertu de son statut de SASU avec option pour l'impôt sur le revenu. L'associé ayant bien déclaré cette somme sur sa déclaration d'impôt sur le revenu.

Rappel des dividendes distribués

L'associé prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (article 243 bis du Code général des impôts).

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Fait à PARAY-VIEILLE-POSTE

Le représentant légal

Signature :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Formulaire EDI **2031**
pour **2026**

JNQ U!TVS!MF!SFWFOV
Bénéfices industriels et commerciaux

(Cocher la ou les cases correspondantes)

Exercice ouvert le	01/01/2025	Régime simplifié d'imposition	x	ou réel normal	
et clos le	31/12/2025	Option pour la comptabilité super-simplifiée		TVA	
		Option pour le régime de la taxation au tonnage			

A IDENTIFICATION

Dénomination de l'entreprise : SAS 3M TAXI

Adresse de l'entreprise : 52 B RUE GERMAINE ET ROGER LEFEVRE
91550 PARAY VIELLE POSTE

Mél : samisadoun94@hotmail.com

Téléphone : 07 58 46 70 04

SIREN 9 3 7 8 0 8 7 1 5

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :

Mél :

Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
TAXI

Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case)

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)

	Col. 1	Col. 2
1. Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col.2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)	12 607	
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- (Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu..... a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ..... b		
revenus nets exonérés (a - b)..... c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu..... d		
3. Total	12 607	
4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou **Déficit déductible** (col. 2 - col. 1)	12 607	

4bis. Résultat net de cession, concession ou sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés taxable au taux de 10%

4ter. Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)

- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI : e
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI : f

5. Plus-values

taxées selon les règles prévues par les particuliers		à court terme et à long terme exonérées		à long terme imposables à 12,8 %	
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI)		dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI)		dont plus-value à court terme exonérée art. 151 septies,(151 septies A et 238 quindecies)	

6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt

Entreprise nouvelle art. 44 sexies		ZRR art. 44 quindecies		Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies		Autres dispositifs	
ZFU art. 44 octies et 44 octies A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies				Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies				Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies			
Exonération ou abattement pratique ⇨		sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 %		sur le bénéfice professionnel			
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W)				France Ruralités Revitalisation art.44 quindecies			

7. dont BIC non professionnels (2031 Bis-SD) a - BÉNÉFICE : | b - DÉFICIT :

- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G).

Plus-values à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance		Moins-values à court terme (art 39 duodécies)	
- Plus-values PV nettes à long terme imposable à 12,8 %		Exonération ou abattement pratiqué sur le bénéfice non professionnel	

8. Régime des sociétés de personnes

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés :

9. Comptabilité informatisée

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON — Si oui, indication du logiciel utilisé : CEGID

D Contribution temporaire de solidarité — Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr.

ECF ☐ *Désignation du prestataire :*

KARTHAGE -EXPERTISE COMPTABLE
38 RUE DE COURCELLES
75008 PARIS
09.88.08.99.24

Identité du déclarant:

Lieu: PARAY VIELLE POSTE Date: 30/03/2026

Qualité et nom du déclarant:

Signature:

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les C les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Cegid Quadra

IMPÔT SUR LE REVENU
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2031

N° 2031 bis
(2026)

F!!S¿OBSUJJJPO!EFT!C¿O¿GDFT!FU!EFT!E¿GDJJUT!EFT!TPDJ¿U¿T (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires. (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).

(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales ❶ 1	BIC "B" ou BIC non profes-sionnels "M" ❷ 2	Quote-part du bénéfice ou du déficit ❸ à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuelle-ment à l'impôt sur les sociétés 3	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4

Sociétés en commandite simple ❹ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année _____

G!!SFMFW¿!EF!DFSUBJOT!GSBJT!H¿O¿SBVY

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles , elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception.

Les autres entreprises doivent utiliser le cas échéant le relevé de frais généraux n° 2067-SD.

Montant des :	Exercice
- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).	
- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.	

G DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I !!!DBESF!OF!DPODFSOBOU!RVF!MFT!FOUSFQSJTFT!QMBD¿FT!TPVT!MF!S¿HJNF!TJNQMJG¿!E(JNQPTJUJPO

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant les DSN de 2025 montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*) . . . . . (*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.	

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé.

Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031 une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value

Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

I BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelle déjà soumises aux contributions sociales par les organismes sociaux		
Autres locations meublées non professionnelles		
Location gérance		
Membres non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2026

Désignation de l'entreprise : SAS 3M TAXI — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 52 B RUE GERMAINE ET ROGER 91550 PARAY VIELLE POSTE

Numéro SIRET * : 93780871500018 — Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 3

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122025 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122024 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014	171 160	016 2 630	168 530	
	Immobilisations corporelles *		028		030		
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044	171 160	048 2 630	168 530	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		
		Autres * (3)	072	2 324	074	2 324	738
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	19 585	086	19 585	14 080
	Total II		096	21 909	098	21 909	14 818
	Total général (I+II)		110	193 069	112 2 630	190 439	14 818

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120 200	
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126 20	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134 802	
	Résultat de l'exercice	136 12 607	822
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142 13 629	822
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156 136 540	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés	166	
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA 169)	172	
	Comptes courants d'associés	173 40 269	13 996
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176 176 809	13 996
	Total général (I + II + III)	180 190 439	14 818

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	171 160
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise SAS 3M TAXI — Néant ☐ *

B!.!S¿TVMUBU!DPNQUBCMF

			Exercice N clos le 31122025 (1)	Exercice N-1 clos le 31122024 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * (dont export et livraisons intracommunautaires)	209	210	
	Production vendue biens	215	214	
	Production vendue services *	217	218	73 085 / 13 006
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	73 085 / 13 006
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier 9 957 - immobilier)		242	56 119 / 12 184
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	
	Rémunérations du personnel *		250	
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380	252	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255	254	2 630
	Dotations aux dépréciations		256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	58 749 / 12 184
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	14 336 / 822
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	
	Produits exceptionnels (IV)		290	
	Charges financières (V)		294	1 729
	Charges exceptionnelle — dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) (VI)	347	300	
	Charges exceptionnelle — dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	12 607 / 822
	C!.!S¿TVMUBU!GJTDBM Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	12 607 — 314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles *		322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		251	
	(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprise nouvelles (44, sexies)	986		
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		
	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127		
	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138		342
	(FRR)France Ruralités Revitalisation(art.44 quindecies A)	181		
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		
	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	Créance due au report en arrière du déficit	346		
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G			
	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	12 607 — 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)		356	
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :			360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	12 607 — 372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra